



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

**123<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 27 juillet 2012, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser ..... (Qatar)

La séance est ouverte à 10 h 30.

## Hommage à la mémoire de S. E. M. John Evans Atta Mills, Président de la République du Ghana

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire de S. E. M. John Evans Atta Mills, Président de la République du Ghana, qui est décédé le 24 juillet.

C'est avec une profonde tristesse que nous faisons nos adieux à John Evans Atta Mills. Au nom de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies, j'adresse nos plus sincères condoléances à sa femme et à sa famille endeuillée, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple ghanéens.

Avant cette période difficile de chagrin et de deuil, John Evans Atta Mills avait mené une brillante carrière de professeur de droit. C'était un serviteur de l'État admirable et un grand amateur de sport. En tant que Président du Ghana, il était considéré par tous comme un dirigeant attentif et dévoué et un homme de principes ayant durablement contribué à la promotion du développement économique et à la bonne gouvernance. Des millions de Ghanéens se souviendront de lui comme d'un homme de paix véritablement attaché à la démocratie, qui a œuvré ardemment pour l'unité et la stabilité de son pays. Grâce à son leadership, le Ghana demeure aujourd'hui un modèle de démocratie dans la région. Il laisse derrière lui une réputation d'ardeur à la tâche, d'intégrité et d'esprit de sacrifice qui continuera longtemps de servir d'exemple au peuple ghanéen et au monde.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de John Evans Atta Mills.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana, qui va s'exprimer au nom des États d'Afrique.

**M. Ntwaagae** (Botswana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de rendre cet hommage mérité au nom du Groupe des États d'Afrique à New York.

C'est avec stupeur et chagrin que toute l'Afrique a appris il y a trois jours la triste et déchirante nouvelle de la disparition du Président de la République du Ghana, John Evans Atta Mills. L'Afrique a ainsi perdu l'une de ses étoiles. Il est tout simplement trop difficile de composer avec la réalité de cette perte irremplaçable, au moment où nous nous tournons vers le ciel et prions le Tout-Puissant.

John Evans Atta Mills était assurément un éminent fils de l'Afrique, indéfectiblement attaché à améliorer la vie et le bien-être de son peuple. Tout au long de sa carrière politique, John Evans Atta Mills a lutté pour l'émancipation socioéconomique du Ghanéen moyen, dirigeant tout particulièrement ses efforts vers les moins favorisés, dont il a toujours été soucieux de rester à l'écoute. Le fait est que le continent africain a perdu l'un de ses illustres fils, un homme d'État distingué, un patriote par excellence, un agent

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

12-44424 (F)



Merci de recycler

du changement et surtout, l'incarnation de l'intégrité et de l'humilité.

Depuis son arrivée au pouvoir en 2008, le Président Mills consacrait toute son énergie et son attention à transformer le Ghana et à promouvoir sa compétitivité sur le marché mondial. John Evans Atta Mills était aussi un homme d'une très grande intelligence, hautement admiré et respecté sur tout le continent africain. En tant que juriste, il a gravi les échelons pour devenir un universitaire et un mentor accompli, ainsi qu'un fiscaliste passionné. Il est l'auteur de plusieurs publications sur la fiscalité devenues des ouvrages de référence au Ghana et à l'étranger. Il fut d'ailleurs Commissaire aux impôts du Ghana.

Le « Professeur », comme il était familièrement appelé dans son pays natal, croyait fermement au caractère sacré de la dignité humaine. C'était une personne conviviale et toujours disposée à partager ses connaissances et son expérience avec ceux qui l'entouraient. Doté d'un formidable tempérament, John Evans Atta Mills était le genre de personne qui laisse rarement paraître ses émotions, même dans les circonstances les plus éprouvantes.

La meilleure façon dont l'Afrique et l'ensemble de la communauté internationale peuvent continuer d'honorer la mémoire et le legs de John Evans Atta Mills est de réaffirmer leur volonté de défendre la dignité humaine, la démocratie, la gouvernance responsable, la liberté et la justice, auxquelles il fut tant attaché tout au long de sa vie.

En cette occasion solennelle, nous exprimons notre profonde sympathie et nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République du Ghana, ainsi qu'à la famille du défunt Président. Puisse Dieu Tout-Puissant accorder à son âme la paix éternelle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Timor-Leste, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Asie-Pacifique.

**M<sup>me</sup> Mesquita Borges** (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique pour saluer la mémoire du Président du Ghana, John Evans Atta Mills. Au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, je voudrais adresser mes plus sincères condoléances et exprimer toute notre sympathie et notre solidarité au peuple et au Gouvernement ghanéens. Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique présente également ses sincères condoléances à la famille du Président.

L'histoire retiendra du défunt Président son dévouement et les services rendus pendant de longues années

à son pays et à son peuple. Aussi bien en tant que professeur de droit qu'en tant que Vice-Président puis Président, il a joué un rôle décisif à une période cruciale de l'histoire du Ghana et de la région. Le Président Mills a œuvré sans relâche pour améliorer les conditions de vie des Ghanéens. Ses efforts se sont traduits par la croissance économique et la poursuite de l'édification et de la consolidation de la démocratie au Ghana. Sous sa conduite, le Ghana a été salué comme un modèle de démocratie et de stabilité. Sa vision de l'avenir a été récompensée par des résultats concrets, grâce à des politiques axées sur l'investissement dans la population locale pour veiller à ce qu'elle recueille les fruits de la croissance économique et soit compétitive aux niveaux national et international.

La disparition prématurée du Président Mills, dont les qualités et les traits de caractère sont trop nombreux pour être énumérés ici, est pleurée non seulement par les Ghanéens mais également dans le monde entier, et on se souviendra de lui avec affection.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

**M. Vukobratović** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Europe orientale, je voudrais exprimer nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République du Ghana suite au décès du Président John Atta Mills. Nous offrons également toute notre sympathie à la famille du défunt Président.

Le Président Mills était un très grande figure politique sur le continent africain. On se souviendra de ses qualités de dirigeant et de son dévouement pour faire avancer le pays sur la voie de la démocratie et du progrès économique. Les efforts qu'il a déployés pour améliorer la qualité de vie et renforcer les droits de son peuple ont été largement reconnus. Sous la direction du Président Mills, le Ghana a fait des progrès remarquables dans différents domaines du développement économique, et ce, en pleine crise économique mondiale. Son travail dévoué et ses efforts inlassables pour promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance ont été salués par la communauté internationale, de même que sa contribution importante à la promotion de la paix régionale. Nous espérons que l'empreinte laissée par le Président Mills servira de modèle aux futurs efforts pour poursuivre la marche de son pays vers le progrès et la prospérité.

Nous demandons à la délégation ghanéenne de bien vouloir faire part au Gouvernement et au peuple ghanéens

ainsi qu'à la famille du défunt Président Mills de notre solidarité et de notre compassion.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

**M. Cazeau** (Haïti) : J'ai l'insigne honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour saluer le départ d'un grand visionnaire et homme d'État.

En effet, le 24 juillet 2012, un baobab est tombé trop tôt, à 68 ans, dans un hôpital d'Accra, au Ghana. L'écho de sa chute a vite fait le tour du monde et ici, à New York, nous nous réunissons aujourd'hui pour lui rendre hommage, non pas un dernier hommage comme on se plaît à le répéter, mais plutôt pour célébrer sa vie, une vie remplie et dédiée à l'avancement de son pays, de son peuple, du grand continent et de l'humanité tout entière.

Nous voulons parler, bien sûr, du Président John Atta Mills qui nous a devancés dans l'au-delà, trois jours après l'anniversaire de sa naissance. En effet, il naquit le 21 juillet 1944 à Tarkwa, dans l'ouest de la Côte-de-l'Or, devenue Ghana après l'indépendance, le 6 mars 1957.

Diplômé de la faculté des sciences économiques et politiques de l'Université de Londres, détenteur d'un doctorat en droit de la faculté des études orientales et africaines de Londres, boursier du programme d'études Fulbright à l'école de droit de Stanford, le Président Mills a consacré plus d'un quart de siècle de sa vie terrestre à la formation des jeunes de son pays. Il a été aussi professeur visiteur à l'École de droit de Temple, à Philadelphie, et à l'Université Leiden, en Hollande.

D'une rare intégrité sans cesse éprouvée, le Président Mills, en plus de ses multiples activités intellectuelles, s'est intéressé à la chose publique et a prêté ses services à plusieurs échelons et secteurs de la vie nationale jusqu'à son élection à la magistrature suprême de l'État, en 2009.

Le Président de la République d'Haïti, S. E. M. Michel Joseph Martelly, saluant le départ du Président John Atta Mills, s'est exprimé en ces termes : « Le Président Atta Mills, dont le destin demeure lié à une page éminente de l'histoire ghanéenne, fut, à sa manière, l'honneur de notre temps. Il laisse au Ghana, incontestablement, une grande mémoire ». En effet le Ghana reste et demeure un exemple de stabilité politique et de démocratie qui fait de lui une référence à l'échelle internationale. Sa robuste santé économique et sociale, son développement et sa croissance qui ne cessent d'étonner en font une vitrine de l'Afrique de l'Ouest et

doivent être mis à l'actif des grands visionnaires de la trempe du Président Mills.

Au distingué successeur de ce grand homme que je me permets d'appeler encore ce grand baobab, je redis toute la sympathie du Groupe d'États d'Amérique Latine et des Caraïbes. Nous sommes convaincus que sous la houlette du nouveau Président, S. E. M. John Dramani Mahama, les grands projets et programmes du Président Mills poursuivront leur marche ascensionnelle vers le développement durable du Ghana et bénéficieront à l'Afrique tout entière. À la famille éplorée du défunt, au peuple ghanéen, à ses collaborateurs immédiats, amis et alliés, à son alma mater, nous rappelons que ce grand homme, ce tendre époux, ce bon père si attentif, cet ami et allié si sincère a mené un noble combat, un combat que les griots continueront sans coup férir de chanter encore longtemps sous les galeries, sur les places publiques et sous les baobabs. Suivons ses traces, cherchons son ombre et gardons vivaces ses rêves pour l'avenir d'un monde meilleur.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

**M. Berger** (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Je voudrais adresser au peuple et au Gouvernement de la République du Ghana nos plus sincères condoléances suite au décès de leur chef d'État, John Evans Atta Mills. Avec le décès du Président Mills, nous pleurons la disparition d'un grand homme d'État, qui a fait entrer le Ghana dans une période de prospérité et a fait de ce pays un pôle de stabilité. Au Ghana, nous avons assisté au développement stable d'un État démocratique.

Sous la conduite avisée de John Atta Mills, le Ghana a été un partenaire fiable de l'ONU, avec un engagement équilibré et prudent dans la région fragile de l'Afrique de l'Ouest. La disparition du Président Mills laisse un vide énorme dans le cœur des Ghanéens et dans celui de ses sympathisants. Nous sommes convaincus que la démocratie ghanéenne parviendra toutefois à surmonter cette épreuve et que les élections prévues en décembre de cette année montreront une nouvelle fois au monde la maturité de la culture politique ghanéenne. Nous souhaitons au Président Mahama sagesse et courage pour mener le Ghana vers les élections tout en promouvant, durant son mandat, la prospérité de la grande nation ghanéenne.

Les membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États tiennent à dire toute leur reconnaissance et

leur gratitude devant la contribution que le Président Mills a apportée non seulement à son pays, mais également à la région africaine et à la communauté internationale dans son ensemble. Le Président Mills a travaillé sans relâche pour promouvoir le bien-être du peuple ghanéen. Nos pensées et notre sympathie vont aux proches du Président Mills, à sa famille et au pays tout entier en ces moments difficiles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, qui s'exprimera au nom du pays hôte.

**M. DeLaurentis** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom du pays hôte et du peuple américain, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances suite au décès du Président du Ghana, John Evans Atta Mills.

Sous la direction du Président Mills, le Ghana a connu une période de croissance et de développement remarquables. Comme l'a déclaré le Président Obama dans son message de condoléances,

« Le Président Mills a œuvré sans relâche pour offrir une vie meilleure au peuple ghanéen. Il a contribué à promouvoir la croissance économique au Ghana malgré un contexte mondial difficile et a renforcé la solide tradition ghanéenne de démocratie. »

Le Président Mills a promu la paix régionale et ancré la réputation de chef de file du Ghana en Afrique. Avant de prendre la tête du pays, le Président Mills s'est distingué en tant que professeur récipiendaire d'une bourse Fulbright aux États-Unis et, durant son mandat de Président, il a renforcé le partenariat entre le Ghana et les États-Unis. Il y a tout juste quelques mois, le Président Obama avait reçu le Président Mills dans le bureau ovale. Son décès est une grande perte pour tous les membres de la communauté internationale. Aujourd'hui, nos pensées et nos prières accompagnent sa famille et l'ensemble du peuple ghanéen.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Ghana.

**M. Kanda** (Ghana) (*parle en anglais*) : C'est avec un profond chagrin et le cœur lourd que je prends ce matin la parole devant l'Assemblée. Le Ghana a perdu un fils illustre et infatigable, John Evans Atta Mills.

Pris d'un soudain malaise le mardi 24 juillet vers midi, il a été transporté en urgence à l'hôpital militaire de la capitale. Malheureusement, il est décédé aux alentours de 14 h 15, une heure et demie à peine après sa prise en charge. Ce jour restera dans l'histoire du Ghana comme l'un des plus tristes qu'ait connus le pays.

Le Président Mills était à tous égards honorable, honnête et, surtout, extrêmement humble. Il était respectueux et respecté. Il menait une vie étonnamment simple pour un homme de sa stature. Il éprouvait un profond respect pour sa fonction et le peuple qu'il servait. C'était un dirigeant par excellence.

Il a pris la tête du Ghana à un moment où le pays avait besoin de paix et surtout, de tolérance. Il s'est acquitté de son rôle avec doigté et a mené les affaires du Ghana en forgeant l'admiration de tous.

Le Président Mills était un intellectuel, un brillant professeur, un sportif passionné et un enseignant distingué. J'ai eu le privilège et l'honneur singuliers d'être son chef de protocole lorsqu'il était Vice-Président et après qu'il fut devenu Président de la République du Ghana. J'ai développé avec lui une relation personnelle. C'était un homme admirable. Il nous a inculqué les précieuses vertus que sont l'humilité et la simplicité. Il avait l'habitude de nous dire, « Faites un travail honnête et sincère et vous serez immanquablement récompensés ». Son décès est une perte immense et douloureuse.

Nous avons néanmoins raison de ne pas nous attarder sur la manière dont nous quittons ce monde, mais sur la vie que nous avons menée. L'héritage que laisse le Président Mills peut se résumer par le surnom que lui ont attribué les Ghanéens : *Asomdwehene*. En akan, langue ghanéenne, *asomdwehene* signifie « roi de la paix ». Il prêchait la coexistence pacifique, fuyait toute division et dirigeait le pays tel le père de tout un peuple. Aussi, alors même que nous le pleurons, devons-nous également célébrer la vie pleine qu'il a menée. Sa dépouille sera exposée les 7 et 8 août à Accra. Ses funérailles et sa mise en terre auront ensuite lieu le 9 août.

Au nom du Président John Dramani Mahama, du Gouvernement et du peuple ghanéens, je tiens à remercier sincèrement l'Assemblée générale et le Secrétaire général et à leur dire combien nous sommes touchés et reconnaissants de la cérémonie de ce matin et des hommages sincères et chaleureux rendus à la mémoire de cet grand défenseur de la démocratie, de l'état de droit et de la paix qu'a été John Evans Atta Mills.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je vais suspendre la séance quelques instants pour attendre que le Département de la gestion nous communique l'état des incidences financières du projet de résolution A/66/L.56 sur le budget-programme.

*La séance, suspendue à 11 heures, est reprise à 11 h 20.*

**Point 19 de l'ordre du jour (suite)****Développement durable****Projet de résolution (A/66/L.56)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 19 de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Les membres se souviendront également qu'à sa 108<sup>e</sup> séance plénière, le 16 mai 2012, l'Assemblée a décidé d'examiner le point 19 de l'ordre du jour directement en séance plénière, et a adopté la décision 66/561. Et au titre du même point de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la décision 66/544 b) à sa 109<sup>e</sup> séance plénière, le 21 mai 2012.

Nous sommes sur le point d'adopter aujourd'hui un projet de résolution (A/66/L.56) qui fait sien le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons ». Je voudrais d'abord, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, exprimer toute ma reconnaissance au Gouvernement et au peuple brésiliens pour avoir organisé la Conférence Rio+20 et les remercier de leur chaleureuse hospitalité. Le Brésil n'a pas hésité à fournir toute l'aide nécessaire pour garantir le succès de cette Conférence historique. Je tiens également à rappeler le rôle directeur joué par le Gouvernement brésilien qui a aidé les États Membres à parachever le document final qui tracera une voie nouvelle pour le développement durable. Je tiens également à souligner le noble leadership dont le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, a fait montre tout au long du processus.

Les Conférences de Rio en 1992 et de Johannesburg en 2002 ont mis la question du développement durable sur la table, mais Rio+20 a défini une nouvelle vision du développement pour l'avenir, une vision équitable, sans exclusive et qui tient compte des limites de notre planète. Nous avons défini l'avenir que nous voulons. Désormais, ce qui importe, c'est la mise en œuvre. Un certain nombre de processus ont été lancés à Rio, mais, pour qu'ils atteignent leurs objectifs, la coopération pour le développement est indispensable.

La coopération internationale pour le développement doit continuer de jouer un rôle phare dans la promotion de solutions aux défis mondiaux auxquels nous nous heurtons. La coopération pour le développement doit s'étendre et s'approfondir. Elle doit aller bien au-delà de l'aide au développement. Le transfert de technologie et le renforcement des capacités doivent faire partie intégrante du développement afin que ce dernier puisse être véritable et durable. Les engagements pris doivent être honorés. Je suis

fort satisfait que mon bureau et moi-même ayons également pu contribuer au processus préparatoire, en organisant notamment une retraite et un dialogue de haut niveau. Je suis en outre reconnaissant d'avoir eu la chance de participer à cette conférence historique et d'y prendre la parole à l'ouverture comme à la clôture.

Je me félicite de voir que l'Assemblée générale continuera de jouer un rôle central dans le développement durable. Les États Membres auront fort à faire lorsqu'ils débattront de la définition des objectifs de développement durable, de la mise en place d'une instance politique de haut niveau, de la formulation d'une stratégie de financement efficace pour le développement durable, de la création d'un mécanisme de facilitation pour promouvoir le développement, du transfert et de la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement, et de l'adoption des modalités de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement en 2014.

À cet égard, je souhaite plein succès à la Représentante permanente du Brésil dans son rôle de facilitateur pour la création du groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable. Je suis sûr que mon successeur dirigera de manière avisée tous ces processus. Avec l'adoption aujourd'hui du projet de résolution A/66/L.56, nous ouvrons donc un nouveau chapitre. Je suis convaincu qu'il sera fructueux étant donné que nos chefs d'État et de gouvernement se sont engagés en faveur d'un nouvel avenir durable pour nous tous.

Je voudrais clore mon propos en reprenant ce que j'ai dit à Rio il y a seulement quelques semaines. Rio+20 n'est pas un aboutissement, mais plutôt un nouveau départ et la promesse d'une vie meilleure pour nous, pour nos enfants et pour les générations futures.

L'Assemblée va maintenant procéder à l'examen du projet de résolution A/66/L.56.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Botnaru** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je souhaite, au nom du Secrétaire général, qu'il soit pris acte de l'état suivant des incidences financières de ce projet, présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Par le projet de résolution A/66/L.56, l'Assemblée générale ferait sien le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », qui est reproduit en annexe du projet de résolution.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) s'est tenue du 20 au 22 juin 2012, à Rio de Janeiro, au Brésil. La Conférence a adopté un document final qui définit une vision commune pour l'avenir et prévoit un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable; les domaines clés relatifs à l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté; le cadre institutionnel du développement durable, notamment la création d'une instance politique de haut niveau; un cadre d'action et de suivi dans des domaines essentiels, y compris les objectifs de développement durable, et l'adoption du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, ainsi que des moyens d'exécution.

Aux termes des paragraphes 84, 86, 88, 180, 248, 249, 255, 256, 257, 273 et 283 du document final, l'Assemblée générale déciderait de créer une instance politique intergouvernementale de haut niveau à caractère universel, qui fera fond sur les forces, les expériences, les ressources et les modalités de participation ouverte de la Commission du développement durable, pour à terme remplacer celle-ci. L'instance politique de haut niveau assurera le suivi des activités de développement durable en évitant de manière rationnelle les doublons avec les structures, organes et entités existants.

L'Assemblée déciderait de lancer un processus de négociation intergouvernementale et ouvert, transparent et inclusif qui relève de l'Assemblée générale pour définir le format et les modalités de fonctionnement de l'instance de haut niveau en vue d'en convoquer la première réunion au début de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Elle réfléchirait aussi à la nécessité de promouvoir la solidarité intergénérationnelle aux fins de la réalisation du développement durable, en tenant compte des besoins des générations futures, y compris en invitant le Secrétaire général à présenter un rapport sur cette question.

L'Assemblée serait déterminée à renforcer le rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en tant qu'autorité mondiale reconnue en matière d'environnement, qui arrête les mesures en faveur de l'environnement mondial, qui favorise de façon cohérente la concrétisation de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et qui est la voix autorisée des défenseurs de l'environnement mondial. Elle réaffirmerait la résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972 portant création du PNUE et les autres résolutions pertinentes qui renforcent son mandat, ainsi que la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du

Programme des Nations Unies pour l'environnement (1997) et la Déclaration ministérielle de Malmö (2000).

À cet égard, l'Assemblée générale adopterait, à sa soixante-septième session, une résolution destinée à renforcer et reclasser le PNUE, et devrait pour cela : instituer le principe de l'adhésion universelle au Conseil d'administration ainsi que d'autres mesures visant à affermir la gouvernance de ce dernier et à le rendre plus réceptif et responsable envers les États Membres; doter le Programme de ressources financières sûres, stables, adéquates et accrues provenant du budget ordinaire de l'ONU et des contributions volontaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat; accroître le poids du Programme et sa capacité de s'acquitter de son mandat de coordination au sein du système des Nations Unies en renforçant sa présence dans les principaux organes de coordination des Nations Unies et en lui donnant les moyens de piloter l'élaboration des stratégies relatives à l'environnement à l'échelle du système; promouvoir une relation solide entre scientifiques et décideurs en s'appuyant sur les instruments, les évaluations, les groupes d'experts et les réseaux d'information internationaux existants, notamment le projet sur l'avenir de l'environnement mondial, en tant que l'un des processus visant à rassembler informations et évaluations pour étayer la prise de décisions éclairées; diffuser et partager des informations factuelles relatives à l'environnement et sensibiliser le public aux questions environnementales cruciales et à celles qui se font jour; procurer aux pays les moyens de renforcer leurs capacités et favoriser et faciliter leur accès à la technologie; rationaliser progressivement les fonctions du siège à Nairobi et renforcer sa présence régionale de manière à aider les pays, à leur demande, à mettre en œuvre leurs politiques environnementales nationales, en collaborant étroitement avec d'autres entités compétentes du système des Nations Unies; et assurer la participation active de toutes les parties prenantes concernées en s'appuyant sur les meilleures pratiques et modèles établis par les institutions multilatérales et en étudiant de nouveaux mécanismes pour promouvoir la transparence et la participation effective de la société civile.

Rappelant le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice, et consciente qu'il est indispensable de prendre des mesures coordonnées, équilibrées et intégrées pour résoudre les problèmes en matière de développement durable auxquels les petits États insulaires en développement font face, l'Assemblée demanderait qu'une troisième conférence internationale, consacrée à ces États soit organisée en 2014 et en définirait les modalités à sa soixante-septième session.

L'Assemblée générale serait déterminée à mettre en place un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable, ouvert à toutes les parties prenantes, afin de formuler des objectifs de développement durable de portée mondiale, devant être adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Un groupe de travail devra être constitué au plus tard à l'ouverture de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Il devra comprendre 30 représentants, choisis par les États Membres au sein des cinq groupes régionaux de l'ONU afin de respecter une représentation géographique juste, équitable et équilibrée. Ce groupe de travail devra définir tout d'abord sa méthode de travail et devra, notamment, arrêter des modalités pour garantir la pleine participation à ses travaux des parties prenantes et des spécialistes concernés de la société civile, des scientifiques et des organismes des Nations Unies, de façon à tirer parti des différents points de vue et expériences. Il devra présenter un rapport à l'Assemblée à sa soixante-huitième session, dans lequel figurera une proposition d'objectifs de développement durable, pour examen et suite à donner. Ce mécanisme devra être coordonné avec les activités relatives au programme de développement pour après 2015. Les premières contributions aux travaux du groupe devront prendre la forme de consultations du Secrétaire général de l'ONU avec les gouvernements nationaux. Aux fins de fournir un appui technique à ce mécanisme et aux travaux du groupe de travail, l'Assemblée prierait le Secrétaire général de faire en sorte que l'ensemble du système des Nations Unies contribue à cette initiative et de mettre en place une équipe d'assistance technique interinstitutions et des groupes d'experts selon que de besoin, en s'appuyant sur les conseils de tous les spécialistes dans ce domaine. Des rapports sur l'état d'avancement des travaux devront être régulièrement présentés à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale conviendrait de mettre en place un processus intergouvernemental sous ses auspices, avec l'appui technique du système des Nations Unies et dans le cadre de consultations ouvertes et élargies avec les institutions financières internationales et régionales compétentes et d'autres parties prenantes. Il s'agirait, par ce processus, d'évaluer les besoins de financement, d'examiner l'efficacité, la cohérence et les synergies des instruments et cadres existants et d'évaluer d'autres initiatives, l'objectif étant d'établir un rapport proposant des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable qui favorise la mobilisation de ressources et leur utilisation judicieuse en vue de réaliser les objectifs du développement durable.

L'Assemblée générale chargerait un comité intergouvernemental, composé de 30 experts nommés par groupes régionaux sur la base d'une représentation géographique équitable, de mettre en œuvre ce processus. Il devra achever ses travaux d'ici à 2014. L'Assemblée générale examinera le rapport du comité intergouvernemental et prendra les mesures qui s'imposent.

L'Assemblée générale demanderait aux organismes compétents des Nations Unies de définir des options pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement, notamment en évaluant les besoins technologiques des pays en développement, les moyens possibles de les satisfaire et la situation en matière de renforcement des capacités. Elle demanderait au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, sur la base des options définies et compte tenu des modèles existants, des recommandations concernant le mécanisme de facilitation.

L'Assemblée générale se féliciterait des engagements pris volontairement à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et tout au long de l'année 2012 par toutes les parties prenantes et leurs réseaux de mettre en œuvre des politiques, plans, programmes, projets et mesures concrets pour promouvoir le développement durable et l'élimination de la pauvreté. Elle inviterait le Secrétaire général à établir un recueil de ces engagements sous forme d'un registre électronique, qui permettrait aussi d'accéder à d'autres registres d'engagements. Le registre devra fournir des informations transparentes et accessibles au public concernant les engagements et être mis à jour régulièrement.

Pour ce qui est des incidences financières de ces propositions, le présent état des incidences sur le budget-programme répertorie les principaux paragraphes du document final qui pourraient nécessiter l'ouverture de crédits additionnels au titre du budget ordinaire et/ou des ressources extrabudgétaires. Les recommandations formulées dans le document final vont exiger un examen plus approfondi et des consultations avec toutes les parties prenantes afin de définir les modalités d'application des décisions figurant dans le document final, après quoi le Secrétaire général devra présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-septième session, un rapport détaillé sur les incidences sur le budget-programme, ainsi que sur l'application des décisions relatives aux sections concernées figurant dans le document final, y compris les révisions nécessaires du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 et les éventuelles incidences sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. En outre, toute incidence

sur le projet de programme biennal 2012-2013 et le projet de programme 2014-2015 pour les programmes concernés sera présentée au Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-troisième session, en juin 2013, conformément aux dispositions de la résolution 58/269.

Le paragraphe 88 du document final invite l'Assemblée générale à adopter une résolution destinée à renforcer et faciliter le reclassement du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Sur ce point, le Secrétaire général, en vertu de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, abordera la question des éventuelles incidences financières lorsque le projet de résolution de l'Assemblée générale sera présenté.

La mise en œuvre des recommandations formulées dans le document final va nécessiter des ressources supplémentaires au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 et le prochain exercice biennal 2014-2015. Néanmoins, faute de détails plus précis sur les modalités de leur mise en œuvre, le Secrétariat ne peut pas, à ce stade, déterminer toutes les incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme. Au cas où l'Assemblée générale adopterait ce projet de résolution, le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, à sa soixante-septième session, un rapport détaillé sur les incidences sur le budget-programme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres que le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable sera examiné par la Deuxième Commission à sa soixante-septième session, cet automne.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/66/L.56, intitulé « L'avenir que nous voulons ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

*Le projet de résolution A/66/L.56 est adopté (résolution 66/288).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M<sup>me</sup> Daniel** (Nauru) (*parle en anglais*) : Nauru a l'honneur de prendre la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, groupe composé de 43 membres particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques et dont les vulnérabilités et les besoins particuliers ont été reconnus pour la première fois à la Conférence des

Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio, en 1992.

D'emblée, je tiens à remercier le Gouvernement brésilien et les habitants de Rio de Janeiro du chaleureux accueil qu'ils ont réservé à ces deux conférences historiques. Je remercie également le Bureau de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), dont je salue plus particulièrement les Coprésidents, M. John Ashe, d'Antigua-et-Barbuda, et M. Kim Sook, de la République de Corée.

« L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe) incarne les engagements pris en vue de promouvoir nos aspirations communes et de réaliser le développement durable. Aujourd'hui, je voudrais mettre l'accent sur quelques-uns de ces engagements, qui revêtent une importance particulière pour les petits États insulaires en développement.

À Rio, les dirigeants ont appelé à la poursuite et au renforcement des efforts pour aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action. Ces deux documents sont les principaux cadres de référence pour répondre aux besoins des petits États insulaires en développement aux fins de leur développement durable. Les évaluations récentes montrent que nous avons manqué aux engagements pris en vertu de ces documents finaux. Tant qu'il en sera ainsi, les petits États insulaires en développement ne parviendront pas au développement durable pour lequel nous œuvrons tous.

Le moment est par ailleurs venu de porter notre attention sur la prochaine conférence consacrée aux petits États insulaires en développement. De la même manière que Rio+20 nous a permis, en tant que communauté internationale, d'établir un bilan, le vingtième anniversaire de la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement sera l'occasion opportune de faire le point des progrès accomplis et de mesurer le chemin qu'il nous reste à parcourir. Nous remercions la communauté internationale de son appui, et nous espérons travailler main dans la main avec nos partenaires durant la prochaine session de l'Assemblée générale afin de mettre en place la structure nécessaire pour garantir le succès de cette conférence.

Comme le savent les membres de l'Assemblée, les changements climatiques sont l'un des plus graves défis de notre époque. Pour les membres de l'Alliance des petits États insulaires, l'élévation du niveau des mers et les autres

effets néfastes des changements climatiques menacent gravement les efforts que nous déployons pour parvenir au développement durable. Pour certains, c'est même la menace numéro un à leur survie et à leur viabilité, notamment du fait de la perte de territoires. Nous sommes satisfaits de voir que le document final de Rio+20 reflète la gravité de ce problème et nous espérons que cela se traduira par des mesures concrètes afin que les préoccupations exprimées dans le document final de Rio débouchent sur des changements qui garantiront sur le long terme l'existence des membres de l'Alliance.

Indiscutablement l'un des accords les plus importants intervenus à Rio est la décision de commencer à travailler à la définition d'objectifs de développement durable. La définition de ces objectifs concrets, qui seront d'envergure mondiale et applicables dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et des niveaux de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales, est une tâche qui mérite notre attention. Si nous voulons que ces objectifs reflètent la diversité de notre communauté mondiale, il est indispensable, selon nous, que les petits États insulaires en développement soient dûment représentés au sein du groupe de travail. Compte tenu de l'importance que revêt le cadre pour l'après-2015 pour les petits États insulaires en développement, nous suggérons également au Secrétaire général d'envisager d'inviter des représentants de ces États à faire partie de son groupe de haut niveau sur la planification du développement après 2015.

Nous entrons maintenant dans une phase de concrétisation de Rio+20, qui suppose de mettre en œuvre nos engagements afin que nos populations en tirent des avantages sur le terrain. L'Alliance des petits États insulaires attend avec intérêt de coopérer avec d'autres acteurs pour bâtir l'avenir que nous voulons.

**M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique représentés à l'ONU, à savoir les Fidji, la République des Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, les Palaos, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga, les Tuvalu, le Vanuatu et mon propre pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Nous nous sommes associés au consensus aujourd'hui en faveur de l'adoption de la résolution 66/288 et collectivement, nous appuyons également la déclaration prononcée par la représentante de Nauru au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

Nous sommes reconnaissants aux nombreux acteurs qui ont travaillé extrêmement dur pour que le processus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

(Rio+20) soit un succès : tout d'abord, les Coprésidents, les Ambassadeurs d'Antigua-et-Barbuda et de la République de Corée; le Secrétariat de l'ONU, sous la direction compétente de M. Sha Zukang; et bien sûr la présidence brésilienne et la population de Rio de Janeiro, qui nous ont accueillis durant la Conférence. Je tiens surtout, au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, à rendre un hommage particulier au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour ses efforts inlassables.

Les petits États insulaires en développement du Pacifique estiment que le document final de Rio+20 est une réussite qui permettra de promouvoir la cause du développement durable. Le document que nous venons d'adopter (résolution 66/288, annexe) est très complet. Je vais donc, pour des raisons de temps, axer mon propos sur deux aspects seulement.

Premièrement, s'agissant des océans, les petits États insulaires en développement du Pacifique estiment que le document final de Rio+20 représente une avancée cruciale pour la préservation et l'exploitation durable de nos océans. Notre document final est tourné vers l'avenir tout en étant pratique. Le monde a reconnu l'importance du rôle des océans dans la vie quotidienne de tous les peuples. Nombre de questions primordiales sont couvertes dans la section consacrée aux océans. Nous avons réalisé des avancées dans les domaines de la viabilité des pêches, de la protection des récifs coralliens et de l'acidification des océans, de la fertilisation des océans, de la pollution marine, de l'introduction d'espèces maritimes exotiques, du transfert de technologie, de l'élévation du niveau des mers et de l'érosion des côtes, des subventions et de la réforme de l'organisation régionale de gestion des pêches. Plus important encore, nous donnons aux pays les outils nécessaires pour qu'ils définissent et élaborent eux-mêmes les stratégies qui leur permettront de tirer le meilleur parti de leurs ressources marines. Les petits États insulaires en développement du Pacifique voient dans le document final une base solide pour définir les objectifs de développement durable, en particulier en ce qui concerne les océans. De fait, nous attendons avec intérêt les travaux du groupe de travail sur les objectifs de développement durable et nous prenons note des observations que vient de faire la représentante de Nauru à cet égard.

Ma deuxième remarque porte sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Le document de Rio+20 est encourageant, mais il donne à réfléchir. Il met en lumière le risque de perte de territoire pour les petits États insulaires en développement, ce qui, pour certains d'entre nous, signifie la perte de notre territoire et la disparition de certains États. Le document indique fort

justement que cela constitue « le principal risque pesant sur leur survie et leur viabilité » (*résolution 66/288, annexe, par.178*). En même temps, Rio+20 cherche un moyen pratique d'aller de l'avant. En particulier, en 2014, la troisième conférence mondiale sur les petits États insulaires en développement nous donnera des réponses quant au caractère exceptionnel et particulier de nos vulnérabilités. Mais elle sera également l'occasion de faire montre de nos réalisations, de notre rôle de chef de file en matière de développement durable, ce dont nous nous enorgueillissons à juste titre. Le Pacifique se propose fièrement d'accueillir cette conférence.

Il y a également quelques zones d'ombre où le document final manque de clarté. Nous ne savons pas, par exemple, ce qu'il adviendra de l'examen du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, mené tous les deux ans à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Nous attendons avec intérêt d'examiner cette question au forum politique de haut niveau.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais vous rendre hommage pour les efforts inlassables que vous déployez à cet égard.

**M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance en vue de l'adoption du document final intitulé « L'avenir que nous voulons » (*résolution 66/288, annexe*), de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012. Nous félicitons la République fédérative du Brésil pour l'excellente organisation de cet événement.

L'avenir que nous voulons n'est pas bien tracé dans ce document et est bien loin de garantir la survie de l'humanité. La vie valant mieux que la mort, l'humanité ne se laissera pas facilement éliminer. La planète et la nature ont vécu sans nous, mais nous ne pouvons pas vivre sans elles. L'hypothèse la plus grave serait que la vie humaine disparaisse, mais malheureusement, il ne s'agit pas d'une simple hypothèse. Toutes les données scientifiques dont nous disposons et les documents pertinents de l'ONU signalent la détérioration progressive des écosystèmes et de la qualité de vie des espèces. Selon le document que nous adoptons aujourd'hui, la Terre constitue une réserve de ressources, et les attributs de l'être humain ne sont pas suffisamment appréciés en tant que composant œcuménique de la Terre nourricière.

L'économie spéculative est la caractéristique distincte du capitalisme prédateur dont souffrent aujourd'hui l'espèce humaine et la nature. Les principaux responsables des changements climatiques qui affectent le monde et tous les

pays ont fait en sorte que le Protocole de Kyoto soit sans effet face à ces changements climatiques. Le développement durable a besoin d'au moins trois piliers : l'éthique, la culture et l'écologie. À cet égard, le Venezuela continuera de lutter en faveur du Protocole de Kyoto et contre les politiques perverses du capitalisme financier qui détruit l'humanité et la planète. Nous devons empêcher que la nature soit commercialisée au profit d'un petit nombre.

S'agissant de l'adoption de la résolution 66/288, intitulée « L'avenir que nous voulons », la République bolivarienne du Venezuela tient à exprimer ses réserves concernant les paragraphes 125, 126, 127, 129, 162 et 225 et à apporter une mise au point au sujet du paragraphe 162. Nous saisissons la présente occasion pour exprimer notre préoccupation face aux déclarations faites par certains organes de l'ONU qui tentent de mettre en œuvre de manière fragmentée certaines parties du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, notamment la partie portant sur « l'économie verte ». Ils font comme si les chefs d'État et de gouvernement n'avaient pas déclaré que chaque pays dispose, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, d'une diversité d'approches, de visions, de modèles et d'outils pour parvenir au développement durable.

L'économie verte n'est pas la seule approche disponible pour réaliser le développement durable, et nos politiques doivent reposer sur l'ensemble des principes de Rio, de l'Agenda 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Par conséquent, toutes les entités de l'ONU, y compris celles du Secrétaire général, doivent s'adapter aux paramètres du développement durable afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

En conclusion, la République bolivarienne du Venezuela demande que sa déclaration de réserves et ses explications soient consignées dans le procès verbal de cette séance plénière de l'Assemblée générale et qu'elles fassent partie intégrante du document adopté aujourd'hui. À cette fin, ma délégation fournira au Secrétariat le document correspondant.

**M. McLay** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se félicite de l'adoption aujourd'hui de la résolution 66/288. Le document final (*résolution 66/288, annexe*) de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) est le résultat de semaines de travail réalisé par les États, les grands groupes et le Secrétariat, tant ici qu'à Rio de Janeiro, et nous tenons à rendre hommage à tous ces efforts. Nous remercions tout

particulièrement le Comité préparatoire, les coprésidents, les Ambassadeurs Kim Sook de la République de Corée et Ashe d'Antigua-et-Barbuda, pour tout leur travail; ainsi, bien entendu, que le Brésil, qui a donné au texte du document final la forme que nous pouvions tous accepter à Rio. La tâche n'a pas été facile.

La réalisation d'un consensus sur un document si complexe, avant même la réunion de haut niveau, a non seulement été une bonne chose pour la Conférence, mais a également montré que les processus multilatéraux peuvent fonctionner. La Nouvelle-Zélande a constaté avec satisfaction que nombre de ses priorités étaient prises en compte dans le texte final. Les paragraphes sur les océans et les pêches constituent de véritables progrès, et nous espérons que les objectifs proposés en matière de développement durable porteront notamment sur les océans en raison de leur importance critique pour la santé de notre planète. Nous nous félicitons de la décision de tenir une troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement en 2014, et nous espérons, comme cela a déjà été proposé dans la déclaration faite au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, qu'elle se tiendra dans notre propre région du Pacifique. Nous nous réjouissons également de la mention faite de la réforme des subventionnements des combustibles fossiles, bien qu'elle n'ait pas été aussi énergique que ce que nous avons proposé initialement. Nous considérons que cette réforme est importante pour libérer les ressources nécessaires au financement du développement durable.

Il y a, bien évidemment, certains aspects dont nous sommes moins satisfaits, notamment l'absence de référence à la réforme des subventions agricoles et aux droits de la procréation. Mais que les choses soient claires. Dans l'ensemble, la Nouvelle-Zélande considère Rio+20 comme un succès, et nous le répéterons aussi souvent et aussi fort que nécessaire.

Le document final n'est naturellement pas un aboutissement, mais au contraire un programme de travail pour les prochaines années, car il définit des processus et des échéances ambitieux, notamment sur la réforme institutionnelle. Tout en profitant des possibilités que nous offre la Conférence de Rio, nous devons bien garder à l'esprit cette vérité indiscutable qu'en ce XXI<sup>e</sup> siècle, le seul développement viable est le développement durable qui intègre les trois dimensions suivantes : économique, sociale et environnementale.

Rio+20 a également marqué un jalon eu égard à la participation du secteur privé. En effet, ce fut l'une des conférences les plus participatives de l'histoire, et ce, grâce

aux nouvelles technologies. Cela a notamment permis d'impliquer les jeunes, et dont l'avenir était précisément au centre de nos discussions. Le développement durable n'est pas juste un sujet de discussion entre États. Le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants peuvent apporter des contributions très utiles et doivent tous participer aux processus de demain. Dans l'ensemble, le chemin à parcourir après Rio sera aussi difficile que celui nous ayant mené à Rio. La Nouvelle-Zélande assumera volontiers sa part du travail qui nous attend.

Enfin, nous tenons à exprimer notre tristesse quant au fait que deux tout petits États du Pacifique – les Îles Cook et Nioué – n'ont pas pu assister à la Conférence sur le développement durable, pourtant d'une importance cruciale, comme ils avaient pu le faire à Rio en 1992 et à Johannesburg en 2002. Je ne reviendrai pas une fois encore sur les raisons de cette absence. Il me suffit de dire que l'ensemble de la famille du Pacifique, dont ils font partie intégrante, regrette leur exclusion et espère que cela ne se reproduira plus jamais. Après tout, quand il s'agit de développement durable, *he waka eke noa* - nous sommes tous dans la même pirogue.

**M. Husain** (Canada) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que le Canada s'est joint au consensus sur la résolution 66/288 approuvant le document final de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio+20). Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier de nouveau le Gouvernement et le peuple brésiliens d'avoir organisé cette conférence très réussie. Nous tenons également à réaffirmer la volonté du Canada de contribuer activement à l'important programme qui a été lancé à Rio, notamment la définition des objectifs de développement durable qui seront un aspect majeur du cadre de développement pour la période après 2015.

(*l'orateur poursuit en français*)

Aux fins de cette résolution, nous tenons à souligner que le Canada a fourni une note explicative sur le document final de Rio+20 (résolution 66/288, annexe), dans laquelle nous avons précisé notre position en ce qui concerne le droit à l'eau potable et à l'assainissement de base. Cette note explicative a été présentée officiellement au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle soit distribuée comme document officiel de la Conférence.

**M. Seger** (Suisse) : Tout d'abord, j'aimerais remercier le Gouvernement du Brésil de l'excellente manière dont il a accueilli la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio+20) et de son rôle déterminant dans la réussite du sommet. En outre, j'adresse également

mes remerciements aux deux cofacilitateurs du processus, les Ambassadeurs John Ashe et Kim Sook.

La Suisse salue l'adoption du document final de Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe), dans lequel nous, la communauté des États, avons réaffirmé notre engagement pour un développement durable. Néanmoins, le succès de la Conférence Rio+20 se mesurera non seulement par rapport au document final, mais surtout par rapport aux actions que nous entreprendrons sur la base de ce document.

À Rio, nous avons démarré plusieurs processus qui auront le potentiel d'aboutir à de grands progrès. La Suisse est prête à s'engager dans ces processus et a hâte de travailler avec tous les Membres pour garantir un suivi efficace de la Conférence Rio+20. La Suisse se félicite en particulier de l'engagement pris à Rio de définir les objectifs de développement durable. Il importe que ces objectifs tiennent compte de manière équilibrée des trois volets du développement durable et que le processus d'élaboration de ces objectifs soit coordonné avec le programme de développement pour après 2015. Nous attribuons une grande importance au bon fonctionnement du groupe de travail sur les objectifs de développement durable et nous nous réjouissons de sa mise en place.

La Suisse salue le fait que Rio+20 ait introduit le concept d'économie verte à l'ordre du jour de la politique mondiale. Le document final constitue une bonne base d'action et un point de départ pour accélérer la mutation vers une économie verte. La Suisse est convaincue que l'économie verte sert les pays industrialisés autant que les pays en développement comme instrument important pour aboutir à un développement durable et à l'éradication de la pauvreté.

**M<sup>me</sup> Patmore** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie tient à saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement brésilien de son rôle de chef de file en tant qu'hôte et président de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio+20), ainsi que les Coprésidents, les Ambassadeurs John Ashe et Kim Sook, et le Secrétaire général de la Conférence, M. Sha Zukang, pour leur dynamisme et leurs efforts louables pour produire le document final (résolution 66/288, annexe).

L'Australie se félicite du document final de Rio+20 et appuie pleinement son adoption. Nous estimons que le document définit un programme de développement durable cohérent et novateur, et nous avons hâte d'œuvrer avec toutes les parties prenantes pour concrétiser l'avenir que nous voulons.

L'Australie accueille avec satisfaction l'accord en faveur de la définition d'un ensemble d'objectifs de développement durable à caractère universel. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les autres gouvernements et parties prenantes à l'élaboration de ces objectifs au cours de l'année à venir, en particulier pour veiller à ce qu'ils soient intégrés au programme de développement pour après 2015. Aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement reste une priorité essentielle pour l'Australie. Nous sommes ravis qu'il ait été décidé de donner suite à cet engagement par l'intermédiaire du Groupe de mobilisation pour les objectifs du Millénaire pour le développement du Secrétaire général, dont le Premier Ministre australien, M<sup>me</sup> Julia Gillard, s'enorgueillit d'avoir été nommée coprésidente.

L'Australie se félicite en particulier de la priorité accordée, à Rio+20, à la conservation et à l'exploitation durable des océans et des mers. L'Australie a travaillé de manière constructive avec un grand nombre d'États, y compris les petits États insulaires et les États côtiers, pour que le document contienne des dispositions encourageant l'élimination des subventions à la pêche nocive et la réduction des déchets marins, et reconnaisse l'importance du problème de l'acidification des océans et la nécessité d'une action renforcée sur la biodiversité au-delà des limites de la juridiction nationale. À cet égard, l'Australie salue la décision d'organiser la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement en 2014, un rendez-vous capital pour faire progresser le programme du développement durable pour ces pays.

Le renforcement des engagements internationaux en matière d'égalité entre les sexes est une priorité majeure pour l'Australie. Il nous plaît de constater que l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes pour le développement durable occupe une telle place de choix dans tout le texte. Nous nous félicitons également de l'accord intervenu à Rio+20 concernant le renforcement du Conseil économique et social et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et la création d'une instance politique de haut niveau sur le développement durable.

Comme notre Premier Ministre, M<sup>me</sup> Julia Gillard, l'a déclaré à Rio+20, la prochaine étape pour parvenir au développement durable sera de transformer ces paroles en actes. L'Australie a d'ailleurs eu le plaisir d'annoncer qu'elle allait consacrer quelque 180 millions de dollars supplémentaires à cette fin. Nous attendons avec intérêt de travailler avec toutes les parties prenantes pour appliquer les décisions de la Conférence Rio+20, ce qui jettera les bases nécessaires pour assurer un avenir durable pour tous.

**M. Archondo** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : L'État plurinational de Bolivie tient tout d'abord à exprimer toute sa reconnaissance et tous ses remerciements au Gouvernement et au peuple de la République fédérative du Brésil pour avoir accueilli la Conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio de Janeiro, du 20 au 22 juin, et pour leur travail remarquable pendant la Conférence.

L'État plurinational de Bolivie s'est associé au consensus sur la résolution 66/288, intitulée « L'avenir que nous voulons », que nous venons d'adopter afin d'approuver le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. À cet égard, la délégation bolivienne réitère la position qu'elle a exprimée le 22 juin à Rio de Janeiro, reflétée dans le document A/CONF.216/8 et par laquelle nous avons émis des réserves sur certaines sections du document final de la Conférence. Nous espérons que cette position sera également dûment consignée dans le procès-verbal de la présente séance.

Au titre de ces réserves, la Bolivie a formulé à l'occasion de la Conférence et souhaite rappeler aujourd'hui les observations suivantes au sujet de l'économie verte. L'État plurinational de Bolivie rejette la notion d'économie verte comme modèle et comme outil de privatisation de la nature et de la société, sous couleur de développement durable et de réduction de la pauvreté. Il exprime donc des réserves quant aux références à cette notion et aux interprétations dérivées pouvant aboutir à la marchandisation des fonctions et des cycles de la nature, à la vente des services écosystémiques, à tout désengagement des pays développés à l'égard des pays en développement, à des obligations pour les pays en développement et à la mise en place de conditionnalités à la coopération technique, technologique ou financière, faisant intervenir des ressources remboursables ou non, y compris par des institutions financières internationales œuvrant au développement durable des pays en développement. La Bolivie estime et réaffirme, comme il est indiqué au paragraphe 56 de la Déclaration de Rio, que

« chaque pays dispose, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, d'une diversité d'approches, de visions, de modèles et d'outils pour parvenir au développement durable » (*résolution 66/288, annexe, par.56*)

et qu'il dispose du droit souverain de les choisir.

La Bolivie, État souverain, a donc choisi la notion de « bien vivre », associée à un modèle de développement global fondé sur l'équilibre et l'harmonie avec la Terre nourricière, qui vise à établir une société équitable, juste et

solidaire, respectueuse des droits des peuples autochtones, des populations locales et du peuple bolivien.

Gardant à l'esprit les principes du droit international – égalité de droits, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, égalité souveraine des États, non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État, droit au développement – et dans le cadre des pouvoirs que lui confère le droit international, la Bolivie entend que tous les moyens de mise en œuvre et tous les ajustements déployés aux fins du développement durable sont applicables, et qu'aucune condition n'est donc imposée aux différentes approches, visions, modèles et outils adoptés par les gouvernements pour atteindre leurs objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté. L'État plurinational de Bolivie entend en outre que les organismes et programmes des Nations Unies mettront en œuvre la résolution en respectant pleinement ce qui a été convenu par les États Membres, sans introduire d'éléments qui n'auraient pas fait l'objet d'un accord lors de la Conférence Rio+20.

D'autre part, la Bolivie réserve sa position sur le paragraphe 225 du document final, qui concerne la rationalisation des politiques de subventions accordées aux sources d'énergie fossiles, car il faudrait qu'elle modifie la structure de son système d'imposition et de redevances pour pouvoir l'appliquer. Ce paragraphe contrevient par ailleurs à la Constitution bolivienne, étant donné qu'il remet en cause des décisions relevant strictement de la souveraineté de l'État. Nous affirmons en outre que ce paragraphe tend à imposer des conditions préalables, des ingérences étrangères, d'éventuels engagements juridiquement contraignants et des conditions extérieures pour accéder à la coopération internationale, et qu'il ne doit donc pas être associé aux objectifs de développement durable mentionnés. De même, nous n'accepterons aucune forme d'évaluation, de surveillance, de communication et de révision de notre politique énergétique qui porterait atteinte à notre souveraineté nationale.

La Bolivie réserve également sa position concernant la notion de mécanismes innovants de financement, dont il est question notamment aux paragraphes 253 et 267 du document final, si ces mécanismes peuvent constituer des moyens de mettre en place des marchés des droits d'émission de carbone, des marchés de l'eau et des droits dans ce domaine, des services écosystémiques payants, et la marchandisation des fonctions et cycles de la nature – ou s'ils peuvent s'interpréter comme constituant de tels moyens.

Deuxièmement, la Bolivie a par ailleurs indiqué à la Conférence comment elle interprétait ce même document, interprétations qu'elle souhaite rappeler ici. La Bolivie

interprète, par exemple, le terme de « sécurité alimentaire » évoqué à la section « Sécurité alimentaire, nutrition et agriculture durable » comme la réalisation de la souveraineté alimentaire, estime qu'il inscrit dans le cadre de la notion « savoir s'alimenter pour bien vivre » et rappelle à cet égard la définition donnée lors du Forum mondial sur la souveraineté alimentaire, qui s'est tenu à La Havane (Cuba) en 2001 :

« Nous entendons par souveraineté alimentaire le droit des peuples à définir leurs propres politiques et stratégies durables de production, de distribution et de consommation d'aliments qui garantissent le droit à l'alimentation à toute la population, sur la base de la petite et moyenne production, en respectant leurs propres cultures et la diversité des modèles paysans, de pêche et indigènes de production agricole, de commercialisation et de gestion des espaces ruraux, dans lesquels la femme joue un rôle fondamental ».

En outre, en ce qui concerne le paragraphe 272 de la Déclaration de Rio, la Bolivie interprète le renforcement des capacités scientifiques et technologiques comme englobant non seulement les savoirs universitaires et institutionnels, mais aussi les savoirs scientifiques et technologiques locaux et ancestraux des peuples autochtones et aborigènes ruraux et du peuple bolivien, dans un esprit d'échange entre les cultures et les savoirs.

À cette occasion, je rappelle que le 28 juillet 2010, une date historique, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la résolution 64/292, intitulée « Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement », qui reconnaît que « le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme ». Bien que les engagements pris en faveur du droit à l'eau potable et à l'assainissement soient réaffirmés au paragraphe 121 du document final de la Conférence Rio+20, la Bolivie considère également que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme. À cet égard, la Bolivie soulèvera une nouvelle fois ce point à la prochaine session de l'Assemblée générale, en s'appuyant sur la résolution adoptée à la présente session. Dans le même ordre d'idées, deux ans après l'adoption de la résolution 64/292, nous accueillons avec satisfaction les activités organisées par les populations et la société civile pour commémorer cette adoption et demander notamment la proclamation d'une « Journée du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement ».

**M. Souissi** (Maroc) : Le Maroc exprime ses vifs remerciements au Président de l'Assemblée générale, au Secrétaire général de l'ONU et aux Ambassadeurs de la

République de Corée et d'Antigua-et-Barbuda pour leurs efforts inlassables durant le processus de négociation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

Le Maroc salue les résultats de la Conférence Rio+20, une première étape pour construire un processus de développement durable dorénavant irréversible. La Conférence Rio+20 a balisé le terrain pour édifier les objectifs du développement durable et une stratégie financière qui devra se concrétiser à travers les deux groupes de travail. Le Maroc souhaite qu'un suivi concret soit assuré à Rio+20. Le consensus historique adopté à Rio démontre l'engagement et la bonne volonté de la communauté internationale pour concrétiser l'économie verte et le développement durable, notamment à travers l'agenda 2015.

Le Maroc exprime ses remerciements au Président de l'Assemblée générale pour ses efforts inlassables.

**M. Kim Sook** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je me félicite de la décision prise par l'Assemblée générale d'adopter officiellement le document final (résolution 66/288, annexe) de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Je saisis cette occasion pour remercier une nouvelle fois le Gouvernement brésilien de son dynamisme et de sa chaleureuse hospitalité. Je remercie également le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général de leur action énergique et de leur esprit d'initiative.

Je m'associe aux précédents orateurs pour saluer la réussite de Rio+20. Dans le document intitulé « L'avenir que nous voulons », nous avons réaffirmé notre ferme engagement en faveur du développement durable et jeté des bases solides en vue de promouvoir un avenir durable pour tous. Néanmoins, la réussite de Rio+20 ne sera complète que lorsque des mesures de suivi auront été mises en place. Nous devons nous montrer à la hauteur des promesses dont sont porteurs nos engagements et les mettre en œuvre afin que Rio+20 imprime durablement sa marque.

À cette fin, le rôle de l'Assemblée générale est crucial. La tâche qui nous attend est considérable, puisqu'il va notamment nous falloir définir les objectifs de développement durable et renforcer le cadre institutionnel pour le développement durable. Ce faisant, nous ne devons pas oublier la sagesse, la bonne foi et l'esprit de compromis et de souplesse dont nous avons tous fait preuve durant les négociations longues et difficiles sur le document final. La République de Corée est pleinement déterminée à assumer sa part des efforts déployés en faveur du développement

durable, et elle attend avec intérêt de collaborer avec les États Membres pour mettre en œuvre les engagements de Rio+20.

**M<sup>me</sup> Ribeiro Viotti** (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil est fier d'avoir accueilli et présidé la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Je tiens à exprimer notre reconnaissance au Président de l'Assemblée, au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, au Secrétariat dans son ensemble, aux Coprésidents du processus préparatoire, les Ambassadeurs John Ashe et Kim Sook, et à tous les États Membres et les participants pour ce que nous avons accompli ensemble.

Le document final que nous venons d'approuver, « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe), est un jalon important dans notre marche vers le développement durable, entamée à Rio en 1992. Ensemble, nous avons fait un pas important vers un avenir plus juste, plus équitable et plus prospère. Comme l'a déclaré la Présidente Dilma Rousseff, à la session de clôture de la Conférence, le Brésil est convaincu que les décisions consensuelles prises sur la base du multilatéralisme sont les meilleures fondations sur lesquelles faire reposer notre action commune pour parvenir au développement durable.

Le document final traduit les avancées accomplies dans de nombreux domaines importants et il jette les bases de nos travaux futurs. Nous avons placé l'élimination de la pauvreté au centre du débat sur l'avenir que nous voulons. Nous avons lancé le processus de définition d'objectifs de développement durable pour orienter nos efforts collectifs. L'instance politique de haut niveau que nous avons créée coordonnera notre action en faveur du développement durable et mettra en œuvre les objectifs de développement durable. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement va être renforcé et sera mieux à même d'aider les pays en développement à appliquer leurs politiques. L'adoption d'un cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables; la décision de lancer un programme de travail en vue d'adopter des mesures plus larges du progrès, en complément du produit intérieur brut, l'idée étant que les décisions prises reposent sur des informations plus complètes; et l'accord sur les nouvelles mesures à prendre en faveur de la conservation et de l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale sont parmi les autres décisions importantes à avoir été prises.

Rio+20 a également marqué un tournant pour ce qui est de la participation de la société civile. Des dizaines de milliers de personnes ont participé au Sommet des peuples. Les dialogues sur le développement durable ont constitué un moyen novateur de faire participer différents segments

de la société au débat. Plus d'un million de personnes ont répondu aux sondages en ligne qui ont permis de sélectionner les recommandations à présenter aux chefs d'État et de gouvernement durant la Conférence. Le forum des grandes villes, le forum des femmes et les plus de 1 000 manifestations parallèles ont témoigné de la mobilisation intense des parties prenantes et permis de mettre en évidence leurs contributions. Le registre des engagements a permis aux gouvernements, au secteur privé, à la société civile et à d'autres groupes d'exprimer concrètement leur ferme engagement. Rio+20 a contribué à ce que les jeunes prennent davantage conscience de l'importance capitale que revêt le développement durable. C'est pourquoi nous estimons que la Conférence aura un impact durable. Les générations futures disposeront ainsi d'une base à partir de laquelle elles pourront faire avancer la construction du monde durable que nous avons imaginé à Rio.

Le document final que nous venons d'adopter contient plusieurs mandats qui nous permettront de développer nos travaux sur la base des décisions prises à Rio. Il s'agit entre autres de la création d'un groupe de travail afin de formuler des objectifs de développement durable de portée mondiale, devant être adoptés par l'Assemblée générale; de la mise en place d'un processus intergouvernemental, sous les auspices de l'Assemblée générale, en vue d'établir un rapport proposant des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable; et de l'examen des recommandations formulées par le Secrétaire général concernant la mise en place d'un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement.

Monsieur le Président, je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée en m'invitant à faciliter le processus de création du groupe de travail sur les objectifs de développement durable. Je suis certaine que nous parviendrons à nous acquitter de notre tâche dans le temps imparti. Une tâche considérable nous attend. Le Brésil participera activement à sa réalisation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Beviglia Zampetti** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne et ses États membres se félicitent vivement que l'Assemblée générale ait fait sien le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe). Nous remercions sincèrement le Gouvernement et le peuple brésiliens d'avoir accueilli la Conférence avec dynamisme et de lui avoir fourni tout l'appui nécessaire.

Comme l'ont déclaré les hauts représentants présents à Rio, nous estimons que le renouvellement de l'engagement politique en faveur du développement durable est l'une des grandes réalisations de la Conférence. Nous sommes particulièrement satisfaits de voir que nous sommes parvenus tous ensemble à régler la question de la gouvernance du développement durable. Nous nous félicitons de la décision de renouveler le cadre institutionnel du développement durable et de créer une instance de haut niveau. Pour ce qui est de la gouvernance environnementale, nous accueillons favorablement la décision de renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nous estimons que le rôle accru qui sera donné à la société civile et aux autorités locales dans les nouveaux cadres de gouvernance est une avancée notable. L'Union européenne et ses États membres contribueront activement à la concrétisation de ces engagements.

Nous nous félicitons par ailleurs qu'il ait été reconnu à Rio qu'une économie verte sans exclusive est un moyen précieux et prometteur pour réaliser le développement durable. Nous continuons de penser qu'après des décennies passées à créer de la richesse à partir de modèles économiques plus traditionnels, la communauté internationale n'a pas trouvé de réponse définitive aux problèmes de l'épuisement des ressources, de la dégradation de l'environnement, des inégalités économiques ou de l'exclusion sociale. Nous croyons qu'une économie verte inclusive doit tenir compte des dimensions économiques, sociales et environnementales, permettant ainsi d'apporter une contribution importante à l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois équitables et décents, la réalisation de la sécurité alimentaire et la résilience des écosystèmes.

Mais avant et durant Rio+20, l'Union européenne et ses États membres menaient des efforts constructifs tout en poursuivant des objectifs ambitieux. Nous espérons davantage, mais le document final de Rio donne de nombreuses occasions de continuer à accomplir un travail de fond au plan international. À cet égard, l'Union européenne et ses États Membres rappellent qu'il importe d'opérationnaliser et de continuer à développer ce dont il a été convenu à Rio au sein du système des Nations Unies.

Notre volonté de coopérer activement et de manière constructive avec nos partenaires au cours des prochaines négociations et des processus mis en place à Rio est inébranlable, de même que notre ambition. C'est ce qu'exige l'engagement collectif que nous avons pris d'éliminer la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations tout en réduisant les pressions sur l'environnement.

**M. Yamazaki** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon salue l'adoption de la résolution 66/288 et du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui figure en annexe. Nous souhaitons encore une fois dire notre très sincère appréciation au Gouvernement du pays hôte, le Brésil, ainsi qu'aux deux Coprésidents et au Bureau du processus préparatoire pour leur rôle directeur.

À Rio+20, nous, les États Membres, avons eu l'occasion de mieux comprendre en quoi consiste la transition vers une économie verte, et la communauté internationale a été en mesure d'envoyer un message positif sur la transition vers une économie verte. Les États Membres ont souligné l'importance des efforts menés actuellement pour que soit reconnue et mise en avant la notion de sécurité humaine. Nous avons également rappelé qu'il importait que les efforts axés sur le développement durable soient menés dans le cadre d'une approche humaine. Le Japon estime qu'il s'agit là d'éléments très importants du document final.

Nous avons réussi à conclure un accord sur la mise en place d'un processus intergouvernemental portant sur les objectifs en matière de développement durable. Et nous avons convenu que ce processus devait correspondre au programme de développement des Nations Unies au delà de l'horizon 2015 et y être intégré. Le Japon croit qu'après 2015, la communauté internationale devrait chercher à atteindre ensemble des objectifs communs de développement international qui soient simples, quantifiables et faciles à comprendre.

Pour ce qui est du cadre institutionnel, nous avons également convenu de créer un forum politique de haut niveau et de renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). S'agissant du PNUE, le Japon expliquera sa position sur la question de l'augmentation des ressources financières du budget ordinaire au cours des prochaines négociations de suivi.

Dans sa déclaration à Rio+20, le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Koichiro Gemba, a annoncé les futures initiatives vertes du Japon qui comprennent les trois volets suivants en faveur du développement durable : premièrement, la promotion des futures villes

que nous souhaitons dans le monde entier; deuxièmement, la contribution à la transition mondiale vers une économie verte; et troisièmement, l'édification de sociétés résilientes. Le Japon mettra progressivement en œuvre ces initiatives dans le respect de la sécurité humaine.

Je tiens enfin à assurer l'Assemblée que le Japon est fermement résolu à apporter une contribution positive au processus de suivi de Rio+20.

**M<sup>me</sup> Kim** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis tiennent encore une fois à féliciter le Gouvernement et le peuple brésiliens dont le leadership a permis le succès de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Nous souhaitons souligner le rôle essentiel des deux Coprésidents, les Ambassadeurs Ashe et Kim Sook, de tous les représentants dont la participation a facilité la rédaction de parties clefs du texte, ainsi que de tous

nos collègues. Ensemble, ils ont œuvré d'arrache-pied pour parvenir au document final.

Comme la Secrétaire d'État, M<sup>me</sup> Clinton, l'a dit à la Conférence, le document final (résolution 66/288, annexe) marque de véritables progrès pour le développement durable. S'agissant de ce document, nous tenons à signaler que les États-Unis ont de nouvelles observations à faire et d'autres éclaircissements à apporter concernant plusieurs éléments dudit document final. Nous les avons présentés par écrit afin qu'ils soient inclus dans le compte rendu officiel de la Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 19 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 40.*